



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023 – 096

### ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DE DÉSHERBAGE MANUEL DE VOIRIE COMMUNALE – (23MP002)

LE MAIRE DE TAVERNY,

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment en les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances,

**Vu** la délibération n° 35-2020-JU06 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le procès-verbal d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 17 mars 2023,

**Considérant** le besoin de la Commune en matière d'entretien des espaces verts de la commune et le désherbage de la voirie communale ;

**Considérant** en conséquence, la nécessité de lancer un marché public à cet effet ;

**Considérant** que le marché a été alloué comme suit :

- Lot n° 1 : Entretien des espaces verts,
- Lot n° 2 : Désherbage de la voirie communale.

Les montants annuels minimum et maximum sont fixés comme suit :

Lot n° 1 : Entretien des espaces verts : sans montant mini / montant maxi 500 000 € HT annuel ;

Lot n° 2 : Désherbage de la voirie communale : sans montant mini / montant maxi 100 000 € HT annuel.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078 - 20230317 - DM-2023\_096 - CC

Réception en sous-préfecture le : 21/03/2023

Publication le : 21/03/2023

**Considérant** dans ce cadre, que ledit marché a été passé en procédure formalisée conformément aux règles régissant la commande publique ;

**Considérant** que la date limite de réception des offres a été fixée au 10 février 2023 à 17h00 ;

**Considérant** que les critères de jugement des offres ont été fixés et pondérés comme suit :

**Pour tous les lots :**

**1. Prix 40%**

**2. Qualité technique de l'offre 60%**\_décomposée comme suit :

- Méthodes mises en oeuvre et qualité de la prestation (notamment la méthodologie d'entretien, les tâches à réaliser, fréquence et méthodes de contrôle, délais internes de réaction, prises en compte des demandes de la Ville de Taverny et des usagers, la propreté du site après intervention...) 20 %

- Pertinence des moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations (présentation des moyens matériels mis à disposition pour réaliser la prestation) 10%

- Pertinence des moyens humains dédiés à la réalisation des prestations (présentation des moyens humains, nombre et fréquence pour réaliser la prestation) 10%

- Qualité de la démarche en matière de développement durable (démarche environnementale et sociale) et proportion d'utilisation de matériels performants sur le plan environnemental 10 %

- Délais d'intervention (comprenant la rapidité d'intervention de l'entreprise suite à la réception du bon de commande notamment en période estivale) 10 %

**Considérant** que des sociétés ont soumissionné et des offres ont été analysées comme indiqué ci-dessous :

- **Lot n° 1 :**

<b>Nombre de sociétés soumissionnaires</b>	<b>Nombre d'offres analysées</b>
8 sociétés soumissionnaires	8 offres analysées

**Considérant** l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : ID VERDE.

- **Lot n° 2 :**

<b>Nombre de sociétés soumissionnaires</b>	<b>Nombre d'offres analysées</b>
3 sociétés soumissionnaires	3 offres analysées

**Considérant** l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : ID VERDE.

## **DÉCIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

L'accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien des espaces verts de la commune et le désherbage de la voirie communale, ses éventuels avenants, sont signés comme suit :

- Lot n° 1 : avec la société ID VERDE, Agence de Saint-Ouen-L'Aumône – 16 avenue du Vert Galant – 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE, dûment représentée par Jérémie RAYSSEGUIER en sa qualité de Directeur d'agence ;  
Sans montant mini / montant maxi 500 000 € HT annuel ;  
SIRET : 339 609 661 01749
  
- Lot n° 2 : avec la société ID VERDE, Agence de Saint-Ouen-L'Aumône – 16 avenue du Vert Galant – 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE, dûment représentée par Jérémie RAYSSEGUIER en sa qualité de Directeur d'agence ;  
Sans montant mini / montant maxi 100 000 € HT annuel.  
SIRET : 339 609 661 01749

### **Article 2** :

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa notification pour une durée de douze (12) mois à compter de sa notification. Il est tacitement reconductible par période de douze (12) mois sans que sa durée totale ne puisse être supérieure à 48 mois.

### **Article 3** :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal des exercices 2023 et suivants.

### **Article 4** :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliations seront transmises à la Sous-préfecture d'Argenteuil et au comptable public assignataire de la Commune.

### **Article 5** :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 17 mars 2023

Le Maire,



Florence PORTELLI